PASSIF.

A Dépôts et Intérêts dûs aux déposants	\$1,816,579	65
A Fonds de Réserve	100,000	00
A Fonds de Réserve	80,000	00
A Profits et Pertes	3,317	59
A Rabais d'Intérêt, dû sur placements à échoir après le 1er juin 1872	3,508	70

\$2,003,405 94

F. VÉZINA, Caissier-Gérant, Québec, 31 mai 1872.

ALEXANDRE LEMOINE et A. T. LEDROIT, écuyers, sont nommés scrutateurs.

On procède à l'élection par scrutin.

Les scrutateurs ayant ouvert la boîte, font rapport que les votes, au nombre de deux mille trois cent soixante-et-quinze, sont unanimes en faveur des mêmes directeurs. En conséquence, les Messieurs suivants sont proclamés élus, savoir:

L'honorable Isidore Thibaudeau, L'honorable Ulric Joseph Tessier, Olivier Robitaille, écuyer, M. D., George Honoré Simard, écuyer, Alexandre B. Sirois, écuyer, Eugène Chinic, écuyer, Jean D. Brousseau, écuyer, Charles Cinqmars, écuyer, David Dussault, écuyer, Louis Amiot, écuyer.

On procède ensuite à la nomination de deux auditeurs pour l'année courante. MM. Louis Bilodeau et Guillaume Moffatt sont choisis unanimement.

Le Président donne lecture de la clause huitième de la loi en vertu de laquelle le bureau nouvellement élu entre en possession de tout ce qui appartenait à la Caisse d'Economie sous l'ancienne direction, il laisse ensuite le fauteuil, et y est remplacé par Ol. Robitaille, écuyer.

M. A. LeMoine, secondé par M. G. H. Simard, propose, et il est résolu :

Que les remercîments de l'assemblée soient offerts au président et au secrétaire pour leurs services respectifs.

L'honorable M. Thibaudeau propose, secondé par P. Vallée, écuyer, et il est résolu :

Que les remerciments de l'assemblée soient aussi offerts à MM.

